

Contexte de l'appel à candidature

En 2023, l'**INSEAMM** et la **bibliothèque municipale Saint André** ont mis en œuvre un nouveau **partenariat** avec l'école élémentaire Condorcet à travers un **parcours d'éducation artistique et culturelle**. Le bilan de cette première collaboration est très positif tant au niveau des attendus artistiques et pédagogiques que sur les liens partenariaux qui se sont tissés. Partant du bilan de cette première expérience, l'INSEAMM et ses partenaires ont souhaité développer un projet de résidence de territoire à Saint André en direction d'un-e jeune artiste, à partir de janvier 2025 et ce pour une durée d'un an.

Cette résidence est portée par l'INSEAMM en partenariat avec les équipes de l'Éducation Nationale / Circonscription Marseille Est-taque, les équipes pédagogiques de l'école élémentaire Condorcet et de l'école maternelle Saint André Boisseau et les équipes de la bibliothèque Saint André.

Cette résidence croise deux enjeux :

- Ceux de la professionnalisation des jeunes créateur-ice-s diplômé-e-s issu-e-s de l'INSEAMM en leur permettant de développer leur travail de production et de recherche artistique : espace de travail, rencontres avec des milieux socio professionnels du territoire, interventions auprès et avec les publics, cocréation.

- Ceux de la contribution au développement de parcours d'Éducation Artistique et Culturel et au développement d'actions croisant création et transmission sur le territoire marseillais.

Cet appel à candidature s'inscrit dans deux dispositifs d'accompagnement des politiques publiques :

- Le programme Culture Pro initié par le Ministère de la Culture qui vise à soutenir l'insertion professionnelle des jeunes artistes issu-e-s des écoles d'art.

- Le programme Cité Éducative qui vise à dynamiser les quartiers prioritaires de la ville autour de l'enjeu éducatif coordonné par les préfetures, les services académiques du ministère de l'Éducation Nationale et des collectivités territoriales.

Situation géographique et lieu de résidence

Le quartier de Saint André est situé au nord de Marseille, dans le 16^e arrondissement, à environ 40 minutes en transport en commun du centre-ville.

Le local de l'INSEAMM jouxte la bibliothèque municipale au cœur du noyau villageois.

Des ateliers de pratiques amateurs sont dispensés dans ce local par des artistes enseignant-e-s des ateliers publics des Beaux-Arts, Delphine Mogarra et Pierre Louis Albert. Peinture, dessin et volume sont les pratiques enseignées en direction d'un public adulte venant essentiellement du centre-ville de Marseille et d'arrondissements en périphérie. Ces ateliers se déroulent durant les périodes scolaires : le lundi de 13h30 à 17h30, le mardi de 14h00 à 20h00, le mercredi de 9h30 à 12h30.

L'artiste en résidence est amené à partager ce local.

Enjeu de la résidence

Co-construction

La résidence s'inscrit dans une démarche collaborative où convergent : le projet de création/recherche de l'artiste, le volet éducatif et culturel, les rencontres / échanges avec les publics. La résidence donne lieu à lieu une concertation en amont entre l'artiste et les différents partenaires éducatifs.

Publics

Dans le cadre du volet éducatif de la résidence, l'artiste travaille avec des enfants et des adultes. L'axe parentalité via l'école est particulièrement important.

- Ateliers scolaires hebdomadaires : 3 classes de CP et 3 classes de CE1 avec l'école élémentaire Condorcet et 3 classes de grande section avec l'école maternelle Boisseau. Les élèves sont environ 15 élèves par classe.

- Ateliers hebdomadaires avec les enfants usagers de la bibliothèque : enfants âgés de 7 à 14 ans.

Des temps spécifiques d'interventions sont également organisés en direction des personnes des ateliers publics des Beaux-Arts et des familles en sus des ateliers hebdomadaires.

Valorisation

La résidence donne lieu à une restitution collective, dans le cadre de la communauté scolaire et éducative. Des temps de valorisation du travail artistique peuvent être organisés au sein de différents lieux dans le quartier ou le lieu de résidence.

Durée, temporalité et planning

Le projet de résidence se met en œuvre de façon progressive et concertée de septembre 2024 à décembre 2024 afin de permettre à l'artiste de s'inscrire au sein des parcours éducatifs et culturels des deux établissements scolaires partenaires, de la bibliothèque Saint André et en lien avec les usagèr-e-s des Ateliers Publics.

Le lieu de résidence est mis à disposition **à partir du 2 janvier, jusqu'au 31 décembre 2025.**

L'artiste en résidence est présent-e au moins 15 jours par mois sur 10 mois et consacre en moyenne 10h de son temps hebdomadaire pour la conception et la réalisation d'ateliers de pratiques artistiques.

Planning prévisionnel « semaine type interventions artistiques » pour l'artiste en résidence. - Période scolaire

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Matin				École élémentaire Condorcet de 8h30 à 11h30	École maternelle Boisseau de 8h30 à 11h30		
Après midi				École élémentaire Condorcet de 13h30 à 14h30	École maternelle Boisseau de 13h30 à 14h30 & bibliothèque de 16h45 à 17h45		

Conditions financières

L'artiste bénéficie d'une bourse de résidence de 10 000 euros rémunérant le temps de création et de recherche. Les autres frais de production et de recherche, de déplacement, d'hébergement et de per diem ne sont pas pris en charge.

L'artiste est rémunéré pour les interventions artistiques et pédagogiques durant la résidence selon le planning prévisionnel ci-dessus. Cette activité peut être facturée au titre des activités artistiques accessoires ou en prestation de service (sous condition).

Le cout horaire d'intervention est de 35 euros brut.

Le temps de préparation est également rémunéré.

Conditions matérielles

L'artiste en résidence bénéficie :

- D'un espace permanent de 40 m2 avec point d'eau, au sein d'un local de 100 m2, divisé en 3 espaces. Cet espace est accessible aux publics amateurs pour le point d'eau et les sanitaires durant les ateliers . En bonne entente avec les enseignant-e-s de pratiques amateurs, l'artiste pourra bénéficier de la totalité de l'espace en dehors des ateliers de pratiques amateurs, durant les week-end et les vacances scolaires.
- D'espaces ponctuels au sein des établissements scolaires et de la bibliothèque.
- D'espaces techniques de l'INSEAMM selon les besoins
- De matériel lié aux interventions artistiques et pédagogiques

Contractualisation

Un contrat en résidence d'artiste-auteur est établi entre l'INSEAMM et l'artiste qui définit l'ensemble des modalités d'accueil en résidence.

Suivi et accompagnement

L'artiste en résidence est accompagné-e tout au long de sa résidence par les services de professionnalisation des Beaux-Arts et d'action culturelle de l'IFAMMM. Des réunions mensuelles sont organisées.

Modalités de candidatures et organisation du jury

Pour déposer un dossier de candidature, il faut remplir les conditions suivantes :

· Être diplômé-e en art et en design des Beaux-Arts de Marseille (DNSEP) depuis moins de 5 ans ou avoir obtenu le certificat de la formation professionnelle CFPI de l'INSEAMM

Le dossier de candidature est uniquement numérique, envoyé en un seul fichier PDF n'excédant pas 10Mo au format paysage et nommé « NOMPrénom Résidence de territoire Saint André 2024 ». Le dossier de candidature comporte :

· Une note synthétique d'une page A4 déclinant l'intention du projet artistique de résidence en lien avec les objectifs de l'appel à candidature.

· Un dossier artistique comprenant les coordonnées, SIRET, textes, visuels, presse et un CV

Critères de sélection

- Une démarche artistique en adéquation avec le cadre proposé par la résidence
- La pertinence de la note d'intention et la probabilité de mener ce projet à bien
- La disponibilité pendant l'intégralité de la résidence
- La capacité à la transmission

Le dossier de candidature est à **envoyer** à Marie Philippe, chargée de l'action culturelle de l'IFAMM, avant le **13 septembre 2024** | marie.philippe@ifamm.fr

La pré-sélection des projet lauréats est communiquée par courriel le **20 septembre 2024** et la présentation des projets devant le jury se déroule le **lundi 30 septembre 2024**.

Le jury est composé de :

Les directrices de l'École des Beaux-Arts de Marseille et de l'IFAMM,
Un-e représentant-e du dispositif Cité Éducative
Deux représentants des établissements scolaires partenaires
La directrice de la bibliothèque Saint André
Un-e enseignant-e des ateliers publics des Beaux-Arts

